

Séance du Conseil municipal du 07 septembre 2022

Date de la convocation du Conseil municipal : 1^{er} septembre 2022

Nombre de membres afférents au Conseil municipal : 27

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 26

Date d'affichage : 14 septembre 2022

L'an deux-mille vingt-deux et le sept septembre, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Marcy l'Etoile, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil en mairie, sous présidence de Monsieur Loïc COMMUN, Maire.

22 Membres présents :

COMMUN	LAGRANGE	DAUPHIN-GUTIERREZ	JASSERAND
SEDDAS	KOUZOUPIS	DORVEAUX	
DONZELOT	COUVRAT	EYNARD	SEGUIN
MARILLIER	MARIE-BROUILLY		DELORME
HODZIC			MICHAUX
SOUGH	MAITRE	MANTOUX	DOUCET
	PATOUILLARD	RIVET	

05 Membres absents excusés :

GARABED	GIRIN	BIGAUT	LECOLLIER
BARRAL			

04 Pouvoirs :

GARABED	Donne pouvoir à	COUVRAT
BIGAUT	Donne pouvoir à	LAGRANGE
LECOLLIER	Donne pouvoir à	SEDDAS
BARRAL	Donne pouvoir à	MAITRE

Délibération n° 20220907-4/ 2.2.1

DEPOT D'UNE DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX POUR LE REAMENAGEMENT DE LA POSTE

Dans le cadre du projet de réaménagement de la Poste (réaménagement du local de la Poste avec création d'un nouveau commerce), les façades du bâtiment (ravalement de façades, modification d'ouvertures avec création de vitrines) ainsi que la toiture (verrière à réparer) vont être modifiées. Ces travaux nécessitent donc le dépôt d'une déclaration préalable de travaux au titre du code de l'urbanisme et le dépôt d'un dossier d'autorisation de travaux sur ERP au titre du code de la construction et de l'habitation.

Ainsi, conformément aux articles L2122-21 et L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que des articles R423-1 et L422-1 du Code de l'urbanisme, le Maire doit être expressément autorisé par le conseil municipal pour pouvoir déposer la demande de déclaration préalable au nom de la commune.

Le Conseil, invité à se prononcer, après en avoir débattu et à l'unanimité de ses membres :

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à déposer un dossier de déclaration préalable ainsi qu'un dossier relatif à la modification et à la création d'un ERP au nom de la commune pour le projet de réaménagement de la Poste et à signer tout document et acte relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Loïc COMMUN.



Le secrétaire de séance,
Patrice COUV RAT.

Délibération n° 20220907_4 du 07/09/2022
Signataire : Loïc COMMUN, Maire
Télétransmis en Préfecture le 14/09/2022
Mis en ligne sur le site Internet de la commune le 14/09/2022